

Bénéficier des avantages du PASS'Région jeunes

Votre projet

La carte PASS'Région jeunes propose aux jeunes des avantages dans le domaine de l'éducation (manuels scolaires, premier équipement professionnel), la culture, le sport, la santé, la valorisation de l'engagement...

Les avantages diffèrent selon votre cursus.

Montant et accompagnement proposé

Les avantages du PASS'Région jeunes permettent d'économiser plus de 600 € selon votre cursus :

- obtention gratuite des manuels scolaires pour les lycéens (soit près de 250 € d'économies) ;
- aide au 1er équipement professionnel (entre 50 et 500 € selon la formation) ;
- 20 € pour aller au cinéma,
- 30 € pour profiter d'un spectacle ;
- entrées gratuites illimitées dans les musées (expositions et visites guidées) ;
- 15 € pour l'achat de livres loisirs ;
- 10 € pour accéder à du contenu culturel numérique (musique, jeux vidéo, documentaires) ;
- 30 € pour pratiquer un sport, portés à 60 € si handicap, prescription médicale ou sport de self-défense pour les filles ;
- 60 € pour se former au PSC1 (Formation Secourisme 1er Secours) ;
- 30 € pour le passage ou la validation du permis de chasser ;
- 30 € pour l'achat d'une carte de pêche annuelle ;
- coupons dépistage/prévention pour la santé.

Pour bénéficier de **l'avantage PASS'Région jeunes « permis de conduire B »*** vous devez remplir l'une des conditions suivantes :

- **200 €** après réalisation d'une mission d'engagement volontaire de **35 heures** ou **500 €** après réalisation d'une mission d'engagement volontaire de **80 heures**. Pour cela effectuez une mission proposée par un organisme identifié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et œuvrant dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, l'aide aux personnes malades ou en situation de handicap, le lien intergénérationnel, la défense animale... **Consultez votre Espace bénéficiaire pour voir les missions disponibles !**
- **200 €** pour les jeunes engagés auprès des **Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV)**. Rapprochez-vous de votre SDIS ou de l'Union Départementales des Sapeurs-Pompiers qui transmettra votre candidature.
- **500 €** pour les **brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)**. Rapprochez-vous de votre SDIS ou de l'Union Départementales des Sapeurs-Pompiers qui transmettra votre candidature.
- **500 €** pour les **brevetés des Cadets de la Gendarmerie nationale**. Rapprochez-vous de votre Association de Cadets qui transmettra votre candidature.
- **150 €** pour les **arbitres bénévoles dans les clubs des ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley**. Rapprochez-vous de votre Ligue régional ou comité départemental qui transmettra votre candidature.

Cet avantage est valable dans les auto-écoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes, partenaires du PASS' Région jeunes (munissez-vous du code d'utilisation de votre carte).

L'avantage permis de conduire B peut être majoré de 50% pour les jeunes en situation de handicap.

* Cet avantage est cumulable avec l'aide au permis de conduire de 150 €.

Bénéficiaires et points d'attention

Cette aide s'adresse aux jeunes inscrits dans un établissement situé en Auvergne-Rhône-Alpes :

- en lycée public ou privé sous contrat,
- Maison familiale rurale,
- École de production,
- Centre de formation d'apprentis, Organisme de formation par apprentissage,
- Établissement de formations sanitaires et sociales,
- Mission locale,
- École de la deuxième chance,

- Institut médico-éducatif, Institut médico-professionnel, Institut d'éducation motrice,
- CNED

Les avantages manuels scolaires et premier équipement sont utilisables du 1er juin de l'année en cours jusqu'au 31 mai de l'année suivante.

Les avantages sport, culture et santé peuvent être utilisés quant à eux du 1er septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Prochaines étapes

Etapes

- 1** Je m'informe sur les avantages du Pass'Région sur [le site](#)
- 2** Si je remplis les critères d'éligibilité, je commande ma carte en ligne ou sur l'appli mobile Pass'Région
- 3** Mon établissement valide ma demande
- 4** Je reçois mon Pass'Région sous 15 jours à mon domicile ou auprès de mon établissement
- 5** A l'aide du code secret que j'ai créé dans mon espace bénéficiaire, j'utilise mes avantages auprès des partenaires.

En cas de difficulté, je consulte la [Foire aux Questions](#) (FAQ)

Déposer une demande

Je m'informe sur les avantages du PASS'Région jeunes sur [auvergnerhonealpes.fr](#)

Je vérifie si je remplis les critères d'éligibilité

Je commande ma carte sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.

A l'issue de ma commande :

- J'active mon compte en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que je viens de recevoir
- Je définis le code d'utilisation de ma carte en me connectant à mon compte avec mon identifiant (numéro de dossier) et mon mot de passe.
- Mon établissement valide ma demande de carte.
- Je reçois mon PASS'Région jeunes et j'utilise mes avantages auprès des partenaires. Lors de l'utilisation des avantages, je saisis mon code secret ou je le communique aux partenaires afin qu'ils puissent prélever les avantages sur ma carte. Je peux modifier mon code secret à tout moment depuis mon compte.

Contact

Informations et services sur le PASS'Région jeunes :

- [Sur ce site](#)
- Sur l'application Pass'Région jeunes disponible sur Google Play et AppStore

Lyon

101 cours Charlemagne

CS 20033

69269 LYON CEDEX 02

France

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
16h

[+33 \(0\)4 26 73 40 00](tel:+33(0)426734000)

Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h

Trams T1 et T2 - Arrêt Hôtel de Région -
Montrochet

Clermont-Ferrand

59 boulevard Léon Jouhaux

CS 90706

63050 CLERMONT-FERRAND 02

France

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
16h

[+33 \(0\)4 26 73 40 00](tel:+33(0)426734000)

Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h

Tram A - Arrêt Musée d'Art Roger Quilliot